

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL****12 OCTOBRE 2021**

---

L'an deux mille vingt et un le douze du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des tilleuls, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc JOUNIER, Maire.

Date de convocation : 06/10/2021

Membres présents :

*Maire* : M. JOUNIER Jean-Marc

*Adjoints* : M. OLLIVIER Laurent, Mme Virginie BERTON, Mme CARGOUËT Valérie, M. Jean-Yves CHARRIER, Mme Nathalie HAMELIN, M. Gilles MERIODEAU

*Conseillers municipaux* : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne, Mme Marine DURET, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme Claudie JOLY, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme Laure POTIGNY, M. Sébastien TALEUX

Absents excusés : M. Gilles BLANLOEIL qui a donné procuration à M. LUNEAU Christian

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MARTIN

**SOMMAIRE****1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION****2° - FINANCES :**

- a) Décisions modificatives budget commune
- b) Avenant n°1 marché de travaux d'aménagement du parking de la motte et de la rue de l'Evêché
- c) Subvention exceptionnelle LIEN D'ANTOINE + APE

**3° - POLE MEDICAL ET COMMERCIAL : Révision des loyers****4° - PERSONNEL COMMUNAL :**

- a) SERVICE ANIMATION : création poste adjoint animation territoriale en CDD
- b) SERVICE TECHNIQUE : création d'un poste d'adjoint technique territorial stagiaire à temps plein à compter du 1er NOVEMBRE 2021

**5 - VOIRIE – rétrocession d'un parking HABITAT 44 à la commune****6° - CCSL – Adhésion au groupement de commandes relatif au marché d'achat de matériel informatique****7° - DIVERS**

- Marché de Noël

## 1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le compte rendu de la dernière séance

## 2° - FINANCES

### a) Décisions modificatives

**VOTE** les décisions modificatives suivantes sur « **le budget communal** » :

**Opération PARKING AIRE DE LA MOTTE (102) :**

Dépenses article 2315 + 100 000,00 €

Recettes : article 13251 + 12 600,00 €

**Opération VOIRIE (53) :** Dépenses : article 2315 + 30 000,00 €

**Opération TERRAIN FOOT (101) :** Dépenses : article 2315 + 5 000,00 €

**Opération ESPACES VERTS (104) :** Dépenses : article 2312 + 15 000,00 €

**Opération VILLE EN TERRE (103) :** Dépenses : article 2315 - 137 400,00 €

### b) Avenant n°1 marché de travaux d'aménagement du parking de la motte et de la rue de l'Evêché

Monsieur Laurent OLLIVIER expose les faits suivants : des travaux complémentaires concernant le marché de travaux d'aménagement du parking de la motte et de la rue de l'Evêché doivent être effectués pour les raisons suivantes :

La découverte d'un réseau amianté non détectable avant ouverture de voirie entraîne une modification de travaux sur réseau avec un surcoût.

Un surcoût non prévisible avant l'ouverture des tranchées est lié à la densité des réseaux existants et aux modifications en résultant.

Une Sous-évaluation des volumes de reprofilage (modification du nivellement de voirie liée aux accessibilités PMR et aux respects des seuils des propriétés privées) entraîne également un surcoût.

Puis, l'ajout de réseaux par anticipation du futur lotissement sur l'OAP à côté de l'école privée entraîne également un surcoût.

De ce fait, Monsieur le Maire :

- **PRESENTE** un avenant de l'entreprise **CHARRIER TP** concernant l'aménagement du parking de la motte et de la rue de l'Evêché d'un montant de : **35 204.10 € HT**.
- **DIT** que la CAO s'est réunie le 7 octobre 2021 pour étudier cet avenant, qu'elle a émis un avis favorable et propose au Conseil Municipal de valider cet avenant

Sur proposition de la CAO réunie le jeudi 7 octobre 2021 le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** cet avenant pour un montant de : **35 204.10 € HT**

Montant initial du marché public : **HT 432 394.25 €**

Nouveau montant du marché public : **HT 467 598.35 €**

c) Subventions exceptionnelles

**LE LIEN D'ANTOINE** : Suite à leur demande de subvention, la Commission Vie Associative a proposé à l'association de faire un appel aux dons avec un accompagnement du service Communication de la Mairie, la présidente du Lien d'Antoine a accepté. La commission propose de faire également un don en versant une subvention exceptionnelle de 500 €. Durant la période COVID, cette association n'a pas arrêté son action auprès des enfants hospitalisés en cancérologie et la soirée de théâtre annuelle qui participe à ce fonctionnement n'a pas pu se tenir ces 2 dernières années

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DIT** qu'une subvention exceptionnelle de **500 €** sera versée à l'association LE LIEN D'ANOINE

**APE** : L'association des parents d'élèves de l'école publique demande le remboursement d'une facture de 187,38 € qu'elle a effectué pour l'achat de peintures et matériels de peinture pour effectuer des travaux de peinture à l'école de la Sanguèze (barrière du jardin, bacs des livres de la bibliothèque)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DIT** qu'une subvention exceptionnelle de 188,00 € sera versée à l'association

**3 ° - POLE MEDICAL ET COMMERCIAL – REVISION DES LOYERS**

Madame HAMELIN Nathalie présente les révisions de loyer des locaux situés place de la Vendée calculés comme précisé dans les baux :

☞ **POLE MEDICAL** : 1, place de la Vendée

LOCATAIRE	PROFESSION	Loyer HT 2020	Nouveau Loyer HT 2021	Date
Mr REMAUD	Kinés	1 229.15	1 239.04	1 <sup>er</sup> octobre 2021
Mme FAVREAU	Infirmières	198.03	199.62	1 <sup>er</sup> Juillet 2021
Mme JAUD	Psychologue	250.75	252.77	1 <sup>er</sup> octobre 2021
Mme LEMOINE	Orthophoniste 1	308.22	location à compter du 01/07/21	1 <sup>er</sup> juillet 2022
Mme FEVRIER	Orthophoniste 2	275.91	277.46	1er janvier 2021
Mme BARDON	Podologue	283.83	286.11	1 <sup>er</sup> octobre 2021
Mr BEUPERIN	Médecin	406.90	410.18	15 novembre 2021

☞ **POLE COMMERCIAL** : 2 et 3, place de la Vendée

LOCATAIRE	PROFESSION	Loyer HT 2021	Nouveau Loyer HT 2022	Date
la Sanguèze	Bar brasserie	1 658.74	1 689.85	1 <sup>er</sup> novembre
La panier de Mouzillon	Marché à la ferme	2 833.91	2 887.06	1 <sup>er</sup> octobre

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** à l'unanimité ces augmentations de loyer avec effet à la date anniversaire du point de départ du bail comme prévu dans les baux

#### 4° - PERSONNEL COMMUNAL – Création poste adjoint animation CDD

---

##### a) Création poste adjoint territorial animation en CDD

Le service enfance jeunesse en lien avec la CAF propose une prestation de services jeunes (PS JEUNES) afin de soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leurs parcours d'accès à l'autonomie ce qui demande du personnel supplémentaire. Madame CARGOUET Valérie propose donc au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint territorial d'animation à 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 en CDD pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **CREE** un poste d'adjoint territorial d'animation à 28/35<sup>ème</sup> en CDD pour une durée d'un an

##### b) Création poste adjoint technique territorial stagiaire

Monsieur le Maire expose qu'un agent technique contractuel embauché au service technique depuis un an donne entière satisfaction et Monsieur le Maire souhaite pérenniser ce poste en créant un poste d'adjoint technique territorial stagiaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **CREE** un poste d'adjoint technique territorial à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021

#### 5 - VOIRIE – rétrocession d'un parking HABITAT 44 à la commune

---

Monsieur Gilles MERIODEAU propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession à titre gracieux d'une parcelle actuellement propriété de la Société HABITAT 44, sur un terrain qui fut offert par la commune à l'époque de la création des logements sociaux.

Cette rétrocession permettra à la commune de donner accès à une parcelle privée enclavée et inaccessible.

Il sera alors possible d'y créer des parkings reliés à une habitation 4 rue de l'évêché, en projet de rénovation et création de 6 logements.

Le bornage sera l'occasion de redresser l'alignement et conforter la possibilité de liaison douce du campus à la place de la Vendée

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la rétrocession de ce parking
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette donation

#### 5° - **CCSL** – Adhésion au groupement de commandes relatif au marché d'achat de matériel informatique

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de matériel informatique,

Considérant que pour leurs besoins en matière d'achats de matériels informatique, la Communauté de Communes Sèvre et Loire et les communes de La Chapelle-Heulin, Mouzillon, Le Landreau, Vallet, Le Loroux-Bottereau, Saint-Julien de Concelles, La Regrippière, Divatte-sur-Loire, Le Pallet, La Boissière du Doré et La Remaudière, ont jugé qu'un groupement de commande pouvait engendrer des économies d'échelles ainsi qu'une meilleure organisation du système de commandes,

Considérant que la Communauté de communes Sèvre et Loire se propose d'adopter le rôle de coordonnateur du groupement de commandes, et être ainsi en charge de l'élaboration du dossier de consultation, de la consultation des entreprises, de la notification des marchés pour le compte de chaque commune adhérente à la convention, de la passation de certains avenants ainsi que la passation et la signature des marchés subséquents,

Considérant que le futur marché sera divisé en cinq lots et que chaque membre du groupement est libre d'adhérer à un ou plusieurs lots,

Considérant que les montants minimums et maximums annuels de commandes en valeurs doivent être déterminés par lot,

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité

DECIDE :

- **D'ADHÉRER** au groupement de commande pour l'achat de matériels informatique
- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché d'achat de matériel informatique
- **D'ADHÉRER** aux lots suivants avec les montants minimums et maximums annuels de commandes correspondant :

Lots	Montant minimum annuel de commande en € HT	Montant maximum annuel de commande en €HT
Lot n° 1 : Ordinateurs	0	30 000 €
Lot n° 2 : Copieurs	0	3 000 €
Lot n°3 : Petits matériels et périphériques	0	0
Lot n° 4 : Moniteurs et écrans TV	0	0
Lot n° 5 : Vidéo projecteurs	0	7 000 €

- **D'ACCEPTER** que la Communauté de Communes Sèvre et Loire assure les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes, en application de l'article L2113-7 du code de la commande publique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente,
- **D'AUTORISER** par avance Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, en tant que représentant du coordonnateur du groupement, à signer et notifier les marchés initiaux, à signer et notifier les marchés subséquents du lot n°1 qui seront passés successivement le long de la durée du marché et à signer et notifier les avenants ayant pour objet l'actualisation des bordereaux de prix conformément à la convention constitutive du groupement de commandes,
- **DE NE PAS PROCÉDER** au scrutin secret pour désigner les représentants de la commune au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commande désigné,
- **DE DÉSIGNER** ci-dessous le représentant titulaire et le représentant suppléant qui siègeront à la Commission d'appel d'offres du groupement de commande :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
<b>M.JOUNIER Jean-Marc</b>	<b>MME HAMELIN Nathalie</b>

## 11° - DIVERS

---

- a) **MARCHE DE NOEL** : 4 décembre 2021

SANS AUTRE QUESTION LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES 30

<i>Mr le Maire</i>	<i>AUDRAIN Vincent</i>	<i>GUILBAUD Antoine</i>
<i>BERTON Virginie</i>	<i>BLANLOEIL Gilles</i>	<i>HUREAU Stéphane</i>
<i>OLLIVIER Laurent</i>	<i>BRIN Jean-Luc</i>	<i>JOLY Claudie</i>
<i>CARGOUËT Valérie</i>	<i>COCHET Soizic</i>	<i>LUNEAU Christian</i>
<i>CHARRIER Jean-Yves</i>	<i>CUSSONNEAU Françoise</i>	<i>MARTIN Isabelle</i>
<i>HAMELIN Nathalie</i>	<i>DEFOSSE Eric</i>	<i>PAQUEREAU Chantal</i>
<i>MERIODEAU Gilles</i>	<i>DENIS Fabienne</i>	<i>TALEUX Sébastien</i>
<i>Mme POTIGNY Laure</i>	<i>DURET Marine</i>	